



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 34 946 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la lutte à la corruption a besoin de l'appui de toute la population;

CONSIDÉRANT QUE comme citoyens et citoyennes nous avons la responsabilité de combattre la corruption;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence de mettre en place une commission d'enquête publique à la suite de la divulgation du rapport de l'Unité anticollusion et du témoignage, en commission parlementaire, de son directeur Jacques Duchesneau;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre refuse systématiquement de lancer une telle commission d'enquête publique;

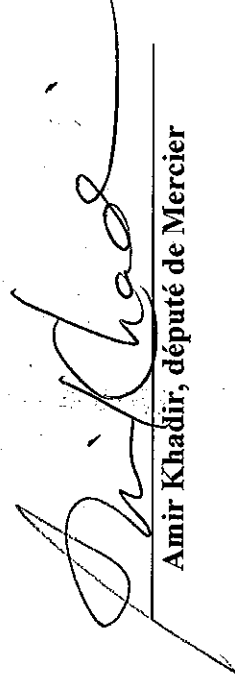
CONSIDÉRANT QUE la perte de confiance de la population envers ses institutions constituerait une menace grave à la démocratie;

CONSIDÉRANT QUE, comme signataires de cette pétition, nous nous engageons à rapporter et dénoncer la corruption partout où on l'observe dans nos milieux de vie et de travail;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons au gouvernement du Québec d'instituer une commission d'enquête publique sur la collusion et la corruption dans le domaine de la construction ainsi que sur le financement des partis politiques.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

1^{er} NOV. 2011
Date de signature de l'extrait